

Séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2025

Les convocations du Conseil Municipal pour la séance du 15 Mai 2025 à 18h30 ont été envoyées à tous les conseillers le 29 Avril 2025, un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 29 Avril 2025 en application de l'article L2120-10 du CGCT avec l'ordre du jour suivant :

1. POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS
2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX
3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023 - 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX
4. QUESTIONS DIVERSES

A l'ouverture de la séance :

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Laurent DEHAN, Michel BIGONZI, Clara PEDERSOLI, Robert JÉRÔME, , Dominique DUTRON, Jean-Michel SCALABRE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Isabelle FOREST ayant donné procuration à Benoît PELATAN
Absent(s) excusé(s) : Odile WILHELM et Clothilde BLANCHART (absentes à l'ouverture mais arrivées pour le premier sujet)

Absent(s) : Néant

Quorum : 6

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Michel BIGONZI a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Secrétaire de séance désigné : Michel BIGONZI

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Avril 2025:

ADOPTÉ À :

POUR = 9 dont 1 vote par procuration

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

A l'unanimité des présents.

1. POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS

Clothilde Blanchart et Odile Wilhelm sont arrivées en cours de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibération n° 18062020-1 du 18 juin 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des

décisions prises en application de ces délégations.

Compte-rendu des décisions :

- **Avenant n°1 au marché des travaux de sécurisation des falaises – Chemin de l'Alouette – Société ALTEAM - 2 040€00 HT – décision n°2025 / D003**

Il est apparu nécessaire, en cours de chantier, de sécuriser des parois qui n'avaient pas été intégrées au marché initial. Le document d'accostage fin de chantier a permis de régulariser des plus et moins-values et de fixer le montant de l'avenant n°1 à 2 040€00 soit 1.57% du montant du marché global, qui était pour mémoire de 129 531€00 HT.

Le nouveau montant du marché est donc de 131 571€00 HT.

Compte-rendu des Déclarations d'Intentions D'aliéner (DIA) : Néant

Vous êtes invités à en prendre acte.

A Pris Acte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.

**2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente :

La commune du Beaucet est propriétaire de cinq logements loués. 4 logements sont situés dans un bâtiment ancien accolé à l'Eglise du village. Le dernier se situe au-dessus de la Mairie et est libre de toute occupation depuis la mi-janvier 2025.

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence Technique Départementale Ingénierie 84, il a été demandé une étude de préféabilité pour améliorer la qualité énergétique des logements. L'objet de la mission menée par SOLiHA Vaucluse était de :

- ✓ Réaliser un état des lieux technique des logements.
- ✓ Réaliser une étude sociale de l'occupation afin d'étudier les possibilités de conventionnement des logements.
- ✓ Identifier et qualifier les principaux désordres présents dans les logements.
- ✓ Réaliser une évaluation énergétique avant travaux et projeté (étude énergétique avant et après travaux) pour chaque logement.
- ✓ Evaluer la nature des travaux devant permettre de corriger les désordres et comprenant un scénario de gain énergétique.
- ✓ Evaluer à titre indicatif une enveloppe budgétaire de travaux nécessaires.
- ✓ Identifier les subventions mobilisables.

Voici la synthèse de la situation des logements :

Bât	Situation	Typologie	Surface	Montant loyer actuel	Montant des travaux estimés HT par Soliha hors MO
Rue Moulin à huile	R+1 gauche	T2	33	393€30	10 050€00
Rue Moulin à huile	R +1/2 gauche	T2	35	380€00	11 775€00
Rue Moulin à huile	R+2 gauche	T2	35	369€78	12 950€00
Rue Moulin à huile	R+2 droite	T2	35	452€00	13 731€00
Rue Coste Chaude	R+1	T3	68.87	NR	26 595€00
TOTAL	2 bât	4 T2 1 T3	206.87	1 595€08	75 101€00

Cette étude a fait ressortir les principaux éléments techniques suivants :

- L'ensemble des logements visités est classé en F ou en G.
- Les travaux préconisés portent sur les menuiseries, l'isolation par les murs, l'isolation par les planchers hauts et les combles, la ventilation, le chauffage et la production d'eau chaude.
- Cela permettrait à l'ensemble des logements de sortir de la classification F et G et de réaliser un gain énergétique de 74 à 75 %.

Il convient également de prévoir les travaux suivants :

- électricité,
- peinture,
- remplacement du mobilier fixe de cuisine qui aura été démonté pour travaux.

Ces travaux sont rendus obligatoires suite à la pose de l'isolation et d'un nouveau doublage.

Il n'a pas été prévu de système de rafraîchissement car les appartements sont semi-enterrés. De plus, les murs en pierres sont très épais et vont être isolés.

Les travaux porteront donc sur 6 lots distincts, à savoir :

- plomberie / ventilation
- placo / isolation
- menuiserie intérieure et extérieure
- peinture
- maçonnerie (rejointoiement en partie des façades pour limiter l'infiltration)
- électricité

Il convient donc d'intégrer une mission de coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

Le montant total des travaux à réaliser a été estimé à 122 214€00 HT.

Divers plans de financement possibles ont été étudiés par Vaucluse Ingénierie, ont été présentés aux élus en réunion de travail.

Considérant l'objet de l'opération, le projet de la commune serait éligible au fonds Vert 2025 qui a été lancé le mois dernier. La rénovation énergétique des bâtiments publics est en effet un levier essentiel de la stratégie du Gouvernement pour respecter les objectifs européens et nationaux de baisse de la consommation énergétique.

D'autre part, la commune n'ayant pas consommé son enveloppe sur le volet développement durable du dispositif Contrat Vaucluse Ambition 2023 - 2025, cette opération répondrait parfaitement aux objectifs poursuivis.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se positionner aujourd'hui sur le plan de financement choisi, à savoir :

FONDS VERT	78 451€20	64.19%
Contrat Vaucluse Ambition 2023 - 2025	19 320€00	15.81%
COMMUNE – autofinancement	24 442€80	20%

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Consultation des entreprises et attribution = Automne / hiver 2025
- Réalisation des travaux = 1^{er} semestre 2026
- Réception des travaux = été 2026

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de financement devra être accompagné des éléments suivants :

- La description technique du projet formalisée par l'étude faite par Soliha,
- Un calendrier prévisionnel de réalisation;
- La délibération de l'organe délibérant donnant l'autorisation au maire de solliciter la demande de subvention pour le projet concerné;
- Le plan de financement prévisionnel précisant le montant de subvention demandé au titre du fonds vert et, le cas échéant, les autres subventions publiques demandées et/ou obtenues;
- Le relevé d'identité bancaire du porteur de projet;
- Pour les projets de rénovation énergétique : la production d'une étude thermique permettant de justifier des économies d'énergie et de la baisse attendue des émissions de gaz à effet de serre des travaux précisant également l'évolution de l'étiquette DPE avant / après travaux;

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

ADOPTÉ À :

Pour : 14 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le présent projet de rénovation énergétique,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,

- De solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Vaucluse au titre du Fonds Vert à hauteur de 78 451€20,
- De solliciter une subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2023 – 2025 à hauteur de 19 320€00.

**3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DU
CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023 - 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS COMMUNAUX –**

Sujet regroupé dans le point précédent.

3. CONVENTION DE SERVITUDES - ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

La Commune a lancé l'année dernière un projet de mise en valeur du site historique du Château et de son patrimoine ayant pour objectif de restaurer les points suivants :

- L'escalier taillé dans la roche situé sous la tour côté Nord,
- Les murs en pierre qui présentent pour certains des descellements de pierre,
- Les douves entourant le château qui ne sont pas mises en valeur,

Le projet porte également sur la création d'une passerelle au niveau de l'ancien pont-levis.

Ces différents travaux permettraient de :

- Sécuriser le site et garantir sa préservation,
- Conserver la lecture archéologique des élévations,
- La réouverture des douves augmenterait l'effet d'envol au-dessus de la falaise et donnerait à voir le Mont Ventoux au travers d'elles.

Dans le cadre de ces travaux, il est impératif de prévoir le déplacement du compteur électrique ENEDIS. Pour répondre à cette demande, ENEDIS a transmis à la commune un projet de convention de servitudes, jointe à la présente délibération.

Lecture faite de ce projet de convention, Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

ADOPTÉ À :

Pour : 14 voix dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

4. QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation du projet de convention de paiement des frais de scolarité – école de la Roque sur Pernes

faite par Clara

Il est proposé que ce projet de convention va être présenté aux mairies de La Roque sur Pernes et de Saint Didier – avis favorable

2. Devis Symbiose pour la téléphonie / le paramétrage de la messagerie = demander un devis que pour la téléphonie et messagerie plus précis.

3. Problème de la fontaine bouchée et solutions techniques envisageables

Une intervention va être programmée en régie.

4. Surveillance sur le village suite aux vols sur la commune : faits signalés à la Gendarmerie et prévoir de « marquer» le mobilier urbain pour qu'il puisse être tracé en cas de vol.

5. Présentation de la proposition de financement de l'étude – schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Michel Bigonzi est allé à la réunion de la Cove. Le montant restant à charge de la commune est de 7 688€00 HT. Les élus se positionnent contre cette étude.

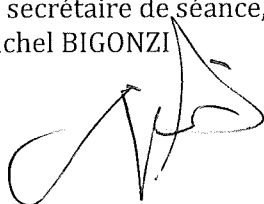
6. Information prise par la commune de Gordes sur le prélèvement DILICO :

Monsieur le Maire présente le dispositif aux élus, la question de la légitimité est soulevée. Il faudra suivre ce qu'il ressort de la procédure engagée par la commune de Gordes pour refuser ce prélèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Michel BIGONZI



Compte-rendu affiché le 16/05/2025

Le Maire,
François ILLE

